

# Programme de formation E3FFMA

Mis à jour le 25.02.25

## E3FFMA - FORMATION DE FORMATEURS FMA

3 jours | 21h00 | Présentiel

*Cette formation répond aux exigences du chapitre 1.3. de l'ADR et de l'arrêté TMD. L'APTH est un organisme autorisé à dispenser des formations 8.2 par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Arrêté du 28 mai 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2022 (NOR : TREP2414139A).*

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Formateurs chargés de former les avitailleurs en poste sur des sites aéroportuaires
- Être formateur d'avitailleurs intérimaires et avoir suivi une formation pédagogique de base.

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Maîtriser les techniques pédagogiques pour animer les formations d'avitailleurs intérimaires
- Savoir utiliser les supports pédagogiques, les matériels, les documents liés à la formation d'avitailleurs intérimaires
- Construire et corriger un QCM

### APTITUDES ET COMPÉTENCES

A l'issue de la formation le stagiaire :

- Sera en mesure d'assurer la formation des avitailleurs intérimaires
- Sera en mesure d'utiliser le module de formation FMA APTH/BVT

### SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Présentation Multimédia | Méthodes

pédagogiques :

Théorie = 50%, Exercices = 50% Quiz & évaluation.

### FIN DE FORMATION

Remise d'une attestation de formation.

### DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

### VALIDATION DES ACQUIS

QCM d'évaluation des acquis Evaluation de la mise en situation de formation

### ENCADREMENT

Formation assurée par un formateur de formateur, spécialisé dans l'avitaillement.

### ACCESSIBILITÉ

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante : [referent.handicap@aphth.fr](mailto:referent.handicap@aphth.fr)

# Programme de formation E3FFMA

PROGRAMME	
1 <sup>ère</sup> JOURNÉE (7h)   8h30 – 17h00	
ACCUEIL	Programme - Objectifs - Tour de table
A - PRESENTATION DU TRAVAIL PREPARE EN AMONT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque stagiaire aura préparé une présentation théorique et pratique sur deux sujets différents pris dans les thèmes imposés par l'arrêté du 12 décembre 2000. (Temps d'intervention : 30 mn pour chaque thème).</li> <li>• Restitution par chaque stagiaire.</li> <li>• Auto critique, analyse et détection des points à améliorer.</li> </ul>
2 <sup>EME</sup> JOURNÉE (7H)   8H30 – 17H00	
B - LES METHODES PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en perspective du travail réalisé en amont et des méthodes pédagogiques à utiliser.</li> <li>• Correction des points à améliorer</li> <li>• Déterminer un objectif pédagogique préparer une séquence pédagogique</li> <li>• Faire passer un message Attitudes et comportements.</li> </ul>
C - LES OUTILS PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériels - documents - infrastructures - timing Utiliser les aides pédagogiques. (Abécédaire - QCM etc. )</li> </ul>
3 <sup>EME</sup> JOURNÉE (7H)   8H30 – 17H00	
D - MISE EN SITUATION FINALE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque stagiaire modifie, corrige et présente à nouveau une séquence pédagogique en utilisant le support pédagogique "APTH"</li> <li>• Revue du support pédagogique "APTH" - Focus sur les points particuliers.</li> <li>• Remise de l'atelier FMA ATPH Questions diverses</li> </ul>
I- EXERCICES	Réalisation d'un QCM simple Réalisation d'un séance pédagogique
E - SATISFACTION	Evaluations et synthèse du stage
FIN DE LA FORMATION	